



Relevé de décisions – Conseil Municipal du 5 Octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno MONTAGNAT

PRESENTS : Mmes Cécile LASIO, Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Sylvie BRUN, Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Rudi LECAT, Guy BECLE-BERLAND, Éric DAVIAUD, Bruno MONTAGNAT.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Claire GARCIN-MARROU (pouvoir à Fabienne SAUGE), Olivier JEANTET (pouvoir à Stéphane GUSMEROLI), Benoit KOCH (pouvoir à Sylvie BRUN)

Début du Conseil à 20H30

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Septembre 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 Septembre 2020 est approuvé

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : 13 Abstention : 1 (F. Barris)

2. Décision modificative n°2 du budget Principal

Réajustement de crédits budgétaires.

Tableau détaillé

Désignation	Budgeté avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	49 580,00 €	- 49 580,00 €	281 308,00 €	281 308,00 €
020 Dépenses imprévues invest	49 580,00 €	- 49 580,00 €	0,00 €	0,00 €
020/020	49 580,00 €	49 580,00 €	0,00 €	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	64 011,80 €	0,00 €	98 760,00 €	162 771,80 €
2031/20 105	40 000,00 €	0,00 €	60 000 €	100 000 €
2031/20 108	0,00 €	0,00 €	5 500 €	5 500,00 €
2031/20 109	0,00 €	0,00 €	27 360,00 €	27 360,00 €
2031/20 31	5 820,00 €	0,00 €	5 900,00 €	11 720,00 €
21 Immobilisations corporelles	730 483,43 €	0,00 €	167 048,00 €	897 531,43 €
2151/21 39	82348,56 €	0,00 €	4 800 €	87148,56 €
2151/21 39	82348,56 €	0,00 €	6 000 e	88 348,56 €
2151/21 39	82348,56 €	0,00 €	41 448,00 €	123 796,56 €
21534/21 18	6 000 €	0,00 €	400,00 €	6 400 €
21538/21 88	14 340,00 €	0,00 €	12 200,00 €	26 540,00 €
21571/21 25	0,00 €	0,00 €	90 000 €	90 000 €
21571/21 25	5 800 €	0,00 €	12 200 €	18 000 €
23 Immobilisations en cours	42 000,95 €	0,00 €	15 500 €	57 500,95 €
238/23 39	42 000,95 €	0,00 €	15 500 €	57 500,95 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	392 101,00 €	0,00 €		
021 Virement de la section de fonctionnement	392 101,00 €	0,00 €	98 479,34 €	490 580,34 €
021/021	392 101,00 €	0,00 €	30 000 €	422 101,00 €
021/021	392 101,00 €	0,00 €	68 479,34 €	460 580,34 €
13 Subventions d'investissement	307 195,14 €	0,00 €	100 000 €	407 195,14 €
1323/13 105	0,00 €	0,00 €	100 000 €	100 000 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	607 002,00 €	- 100 979,34 €	100 979,34 €	607 002,00 €
011 Charges à caractère général	607 002,00 €	- 30 000 €	2 500,00 €	579 502,00 €
60633/011	14 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €	16 500 €
625231/011	103 000,00 €	- 30 000,00 €	0,00 e	73 000 €
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	131 900,00 €	- 68 479,34 €	0,00 €	63 420,66 €
022/022	131 900,00 €	68 479,34 €	0,00 €	63 420,66 €
023 Virement à la section d'investissement	392 101,00 €	0,00 €	98 479,34 €	490 580,34 €
023/023	392 101,00 €	0,00 €	30 000,00 €	422 101,00 €
023/023	392 101,00 €	0,00 €	68 479,34 €	460 580,34 €
65 Autres charges gestion courante	200 710,00 €	- 2 500 €	0,00 €	198 210,00 €
6574/65	33 500,00 €	- 2 500,00 €	0,00 e	31 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budgets après DM
Total général des dépenses d'investissements (1)	1 054 674,58 €	- 49 580,00	281 308,00 €	1 286 402,58 €
Total général des recettes d'investissements (1)	1 087 923,24 €	0,00 €	198 479,34 €	1 286 402,58 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	2 214 533,00 €	- 100 979,34 €	100 979,34 €	2 214 533,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 214 533,00 €	0,00 €	0,00 €	2 214 533,00 €

Le Conseil municipal :

- Valide la décision modificative n°2 du budget principal, telle présentée ci-dessus :

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

3. Commission communale des impôts directs ANNULE

La liste des membres de la commission n'étant pas finalisée, cette délibération est reportée à une date ultérieure.

4. Contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal :

- Décide le recours au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure, pour l'année scolaire 2020 /2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Administratif	1	Licence Professionnelle Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales	1 an

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

5. Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil municipal :

- Désigne M. Stéphane GUSMEROLI en tant que correspondant défense de la Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

6. Remboursement au Maire de l'abonnement Zoom

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et en l'absence du Maire :

- Valide le remboursement de la somme de 50,37 € TTC à M. le Maire pour l'abonnement à Zoom Vidéo Communications.

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

7. Protocole d'accord Maison de Santé

Le Conseil municipal :

- Valide le projet de protocole d'accord avec les professionnels de santé.
- Autorise le Maire à contracter un emprunt pour un montant de 400 000 €, pour la réalisation de l'opération de Maison de santé pluriprofessionnel, en application du plan de financement tel que décrit dans le protocole d'accord
- Autorise le Maire à signer le protocole d'accord et à mener les discussions avec les parties prenantes pour l'élaboration du futur bail commercial en l'état futur d'achèvement

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

8. Projet de rénovation et aménagement de la salle des fêtes en une salle de spectacle polyvalente, au sein du bâtiment patrimonial de l'ancienne mairie – demande de subventions

Pour cette opération, il est proposé le plan de financement ci-après, faisant appel aux possibles subventions des partenaires institutionnels.

DEPENSES HT :

POSTES DE DEPENSES	TRANCHE 1	TRANCHE 2
ETUDES	61 950 €	22 300 €
TRAVAUX	363 300 €	181 200 €
HONORAIRES TECHNIQUES	48 700 €	24 300 €
FRAIS DIVERS	5 500 €	3 000 €
TOTAL	479 450,00 €	230 800,00 €

RECETTES HT :

FINANCEMENT	MONTANT H.T.
Union Européenne	46 166,50 €
Etat (DSIL)	177 562,50 €
Région Auvergne-Rhône Alpes	298 305,00 €
Département de l'Isère	46 166,50 €
Autofinancement Commune de Saint Pierre de Chartreuse	142 050,00 €
TOTAL	710 250,40 €

Le Conseil municipal :

- Valide le projet de rénovation et d'aménagement de la salle des fêtes en une salle de spectacle polyvalente, au sein du bâtiment patrimonial de l'Ancienne mairie
- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un coût d'opération total estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à 710 250,00 € HT
- Autorise le Maire à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, aux taux le plus élevé possible
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

9. Projet de « Locaux Multi-Activités 4 saisons » de la Salle Saint-Michel (Tranche 2), Salle Hors Sac et aménagement d'un gîte de groupe, à Saint Hugues – demande de subventions

Pour cette opération, il est proposé le plan de financement ci-après, faisant appel aux possibles subventions des partenaires institutionnels.

DEPENSES HT :

	TRANCHE 2 DE LA SALLE MULTI- ACTIVITES 4 SAISONS SAINT MICHEL	GITE DE GROUPE / SALLE HORS-SAC
TERRASSEMENT-GROS OEUVRE	11 000 €	12 230 €
CHARPENTE	84 600 €	142 230 €
MENUISERIES	30 000 €	35 160 €
ELECTRICITE	7 000 €	18 000 €
PLOMBERIE – VENTILATION - CHAUFFAGE	11 200 €	41 100 €
PLATRERIE	7 500 €	3 300 €
CARRELAGE - FAIENCE	2 000 €	1 800 €
PEINTURE ET ENDUITS - ISOLANTS	6 000 €	59 300 €
FACADE	45 000 €	26 000 €
EQUIPEMENT DE LA SALLE DE BLOC / ESCALADE	70 000 €	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 000 €	
AMENAGEMENT CUISINE		15 000 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		20 000 €
ETUDES ET HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	43 116 €	44 894,40 €
TOTAL	324 416,00 € HT	419 014,40 € HT

RECETTES HT :

<i>FINANCEMENT</i>	<i>MONTANT H.T.</i>
Union Européenne	44 600 €
Etat (DSIL)	185 858 €
Région Auvergne-Rhône Alpes	256 500 €
Département de l'Isère	107 800 €
Autofinancement Commune de Saint Pierre de Chartreuse	148 680,40 €
TOTAL	743 430,40 €

Le Conseil municipal :

- Valide le projet de rénovation et d'aménagement en « locaux multi-activités 4 saisons » de la Salle Saint Michel (tranche 2), de la salle hors-sac et du gîte de groupe, à Saint Hugues de Chartreuse,
- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un coût d'opération total estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à 743 430,40 € HT
- Autorise le Maire à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, aux taux le plus élevé possible
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

10. Renouvellement du réseau d'eau potable Les Cottaves – Les Revols – Les Guillets – Demande de subventions

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

Postes	Dépenses Montant H.T.	Recettes	
		Financement	Montant
Etudes et maîtrise d'œuvre	57 000.00 €	Département de l'Isère (30%)	130 500.00 €
		Agence de l'Eau (50%)	217 500.00 €
Travaux	378 000.00 €	Autofinancement (20%)	87 000.00 €
TOTAL	435 000.00 €		435 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de renouvellement du réseau d'eau potable des Cottaves – Revols - Guillets, selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

11. Renouvellement du réseau d'eau potable Fontaine Noire / Brévardière – Demandes de subventions

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

Postes	Dépenses Montant H.T.	Recettes	
		Financement	Montant
Etudes et maîtrise d'œuvre	116 000.00 €	Département de l'Isère (30%)	382 800.00 €
		Agence de l'Eau (50%)	638 000.00 €
Travaux	1 160 000.00 €	Autofinancement (20%)	255 200.00 €
TOTAL	1 276 000.00 €		1 276 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de renouvellement du réseau d'eau potable Fontaine Noire / Brévardière, selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

12. Audit énergétique des bâtiments communaux énergivores et demandes de subventions

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

DEPENSES	Montant (€ HT)	RECETTES	Montant (€ HT)
Audit énergétique de l'Ancienne Mairie	8 330,00		
Audit énergétique de l'école	3 700,00	Financement Européen FEADER	15 968,00
Audit énergétique de la Salle St Michel	2 675,00	Contrat Parc région	3 992,00
Audit énergétique du gîte/salle hors-sac	2 675,00	Autofinancement	4 990,00
Audit énergétique de la Piscine	2 050,00		
Ateliers pédagogiques et gestion de projet	5 550,00		
TOTAL	24 950,00 €	TOTAL	24 950,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le lancement d'un audit énergétique des bâtiments communaux selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

13. Audit énergétique des bâtiments communaux énergivores et demandes de subventions

Sur la base de ces différents travaux, il est proposé au Conseil municipal de valider les principes d'une politique communale de couverture de téléphonie mobile 4G à Saint Pierre de Chartreuse, afin de donner un cadre aux futures décisions à prendre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Soutient le projet de déploiement de deux nouvelles antennes 4G sur le territoire communal, dans le cadre du « New Deal mobile », afin de résorber les zones blanches actuelles et ainsi assurer une couverture la plus étendue possible par les quatre opérateurs, grâce au réseau ainsi créé des trois antennes de La Scia, Les Egaux et La Coche,
- En application du principe de précaution, et tenant compte des avis exprimés par les habitants, demande que les antennes soient éloignées des terrains habitables d'une distance de l'ordre de 300m minimum
- Demande que ces pylônes ne puissent accueillir des équipements de technologie radiofréquence supérieure à la 4G. Avant toute évolution, l'opérateur devra obligatoirement demander une délibération du Conseil Municipal de la commune de St Pierre de Chartreuse validant cette modification.
- Demande que les antennes qui ne fonctionnent plus soient systématiquement démantelées 6 mois après leur arrêt d'activité, qu'il s'agisse des antennes existantes ou de ces deux nouvelles antennes.
- Mandate Éric Daviaud et le Maire pour inciter les opérateurs des antennes de Mollard Bellet, Mollarière et à l'entrée du hameau de la Coche à démanteler leurs installations actuelles
- Mandate Éric Daviaud et le Maire à effectuer toutes les démarches permettant de mesurer les évolutions des niveaux d'exposition du village aux ondes électromagnétiques

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : Unanimité

14. Signature du moratoire « 5G, Numérique, nous voulons un débat démocratique »

Le Gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et a décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020.

Cette décision intervient sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable. C'est pourquoi, une pétition « 5G, numérique, nous voulons un débat démocratique » a été lancée par un Collectif de maires et d'élus. Cette pétition sera adressée à Jean Castex.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Stéphane GUSMEROLI, Maire de Saint Pierre de Chartreuse, à signer cette pétition.

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : 13 Abstention : 1 (O. Jeantet)

15. Attribution d'une subvention à l'association Curieux de Nature pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association « CURIEUX DE NATURE » pour l'année 2020.

Votants : 14 Résultat du vote : Pour : 13 Abstention : 1 (C. Garcin-Marrou)

La séance est levée à 22 H 40